

Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 57 29 02 39

Destinataire(s) :

C.C. BASSIN DE POMPEY
MAIRIE DE LAY SAINT-CHRISTOPHE
S.A.U.R. - LUDRES -

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

CCBP-LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Commune de : LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Prélèvement et mesures de terrain du **01/02/2022** à **10h09** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation : LAY-SAINT-CHRISTOPHE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RÉSEAU LAY-SAINT-CHRISTOPHE - 40 rue de Faux robinet de salle de bain Mme Bodaine

Code point de surveillance : 0000004907 Code installation : 003698 Type d'analyse : D1D2

Code Sise analyse : 00152654 Référence laboratoire : LSE2202-17464 Numéro de prélèvement : 05400152665

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés. Les teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05400152665 - page : 1)

Nancy, le 3 février 2022

Pour la Directrice Générale,
Le Chef du service VSSE



Karine THEAUDIN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	<5	µg/L		20,0		
Cuivre	0,012	mg/L		2,0		1,0
Plomb	<2	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1